



Programmation énergétique : des orientations cohérentes avec les trajectoires climatiques, mais des incertitudes quant à leur mise en œuvre

Paris, le 16 février 2026

Le 13 février 2026, le Gouvernement a publié la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), couvrant la période 2026-2035. Ce document constitue un pilier de la planification écologique française aux côtés de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) et du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Il traduit les engagements internationaux et européens de la France – en particulier l'Accord de Paris – en orientations énergétiques concrètes.

Pour le Comité 21, la PPE 3 présente une ambition stratégique globalement cohérente mais demeure fragile dans sa traduction normative et opérationnelle. Elle confirme des trajectoires de décarbonation nécessaires, mais laisse subsister une incertitude importante quant à leur mise en œuvre effective dans un contexte politique instable.

Le Comité 21 rappelle également que la PPE ne se limite pas à la production d'énergie, ni même à l'évolution du mix énergétique. Elle suppose aussi de s'interroger sur les usages : comment nous nous chauffons, nous déplaçons ou produisons, et comment réduire nos besoins tout en maintenant les services essentiels. Cela implique de regarder autant la manière dont l'énergie est consommée que la façon dont elle est produite, afin de transformer progressivement et durablement notre système énergétique.

Une stratégie affichée mais une planification fragilisée

Le rapport stratégique de la PPE fixe une trajectoire claire de réduction de la part des énergies fossiles, appelée à passer de 60 % de la consommation finale en 2023 à 40 % en 2030 puis 30 % en 2035. Pour le Comité 21, cette orientation répond à la fois à l'urgence climatique et à un enjeu majeur de souveraineté énergétique, et économique – la facture énergétique nationale représentant plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année.

Cependant, le décret associé apparaît en retrait par rapport à cette ambition. Il maintient des objectifs sous forme de plafonds non contraignants et introduit une clause de révision rapide, ce qui réduit fortement la visibilité pour les acteurs industriels et territoriaux. Ce manque de stabilité intervient alors même que le récent rapport annuel du Conseil d'État consacré au temps long appelle à sécuriser les politiques publiques sur plusieurs décennies et à renforcer la stabilité des trajectoires stratégiques.

Toutefois, pour le Comité 21, cette « faiblesse » doit être analysée à la lumière du contexte politique actuel. L'instabilité institutionnelle et les tensions autour des politiques énergétiques ont conduit à privilégier des orientations souples plutôt que des engagements structurants. La PPE apparaît ainsi comme un compromis, dont l'ambition réelle dépendra des décisions prises dans les prochaines années.

2/3

Part de l'énergie
dans les émissions de GES
en France

PPE: Objectif global

Limiter la part des énergies fossiles :

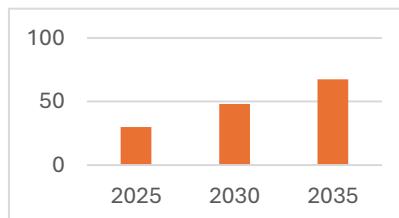
D'environ **60 % des besoins énergétiques aujourd'hui**
à 30% en 2035, avec une trajectoire de baisse progressive
dans le cadre de la décarbonation des usages.

Production électrique décarbonée

- 650 à 693 TWh en 2035
- Environ +200 TWh par rapport à aujourd'hui

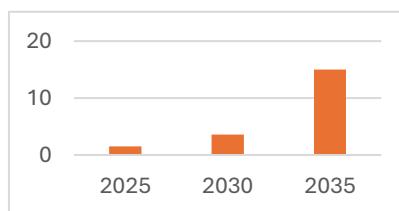
Solaire photovoltaïque

- Environ 30 GW aujourd'hui
 - 48 GW en 2030
 - 55 à 80 GW en 2035



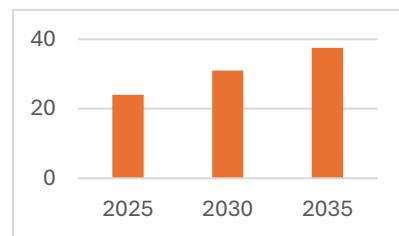
Éolien en mer

- 1,5 GW aujourd'hui
 - 3,6 GW en 2030
 - 15 GW en 2035



Éolien terrestre

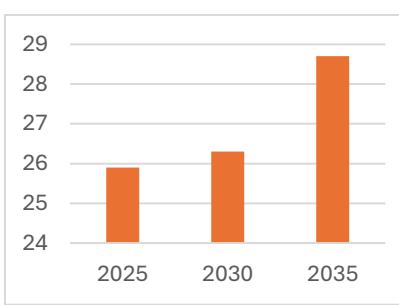
- Environ 24 GW aujourd'hui
 - 31 GW en 2030
 - 35 à 40 GW en 2035



Hydroélectricité

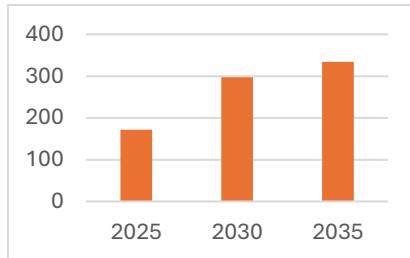
+2,8 GW entre 2025 et 2035

- 640 MW optimisation d'ouvrages existants
- 1,7 GW de stations de transfert d'énergie par pompage



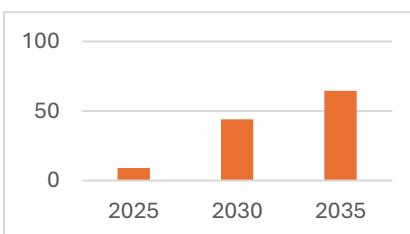
Chaleur renouvelable et de récupération

- 172 TWh en 2023
- 297 TWh en 2030
- 328 à 341 TWh en 2035



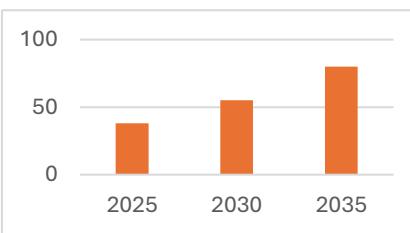
Biométhane

- 9 TWh aujourd'hui
 - 44 TWh en 2030
- 47 à 82 TWh en 2035



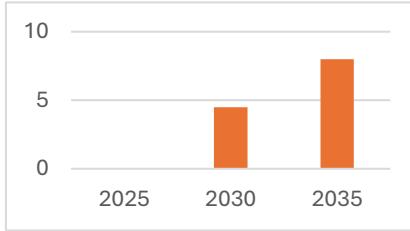
Biocarburants

- 38 TWh aujourd'hui
 - 55 TWh en 2030
- 70 à 90 TWh en 2035



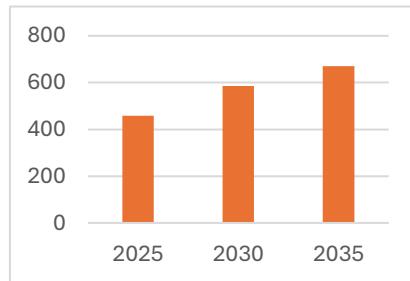
Hydrogène

- 0 GW aujourd'hui
 - 4,5 GW en 2030
 - 8 GW en 2035



Nucléaire

- De 458TWh aujourd'hui à 650-693 TWh en 2035
- Optimisation du parc actuel : 380 à 420 TWh visés
 - Construction de 6 EPR2
- Décision envisagée en 2026 pour 8 nouveaux réacteurs



Le véritable enjeu concerne les usages énergétiques

La PPE a suscité de nombreux commentaires sur la place du nucléaire et des énergies renouvelables. Pourtant, pour le Comité 21, le principal défi réside moins dans l'évolution de la production que dans la transformation des usages de l'énergie. Il s'agit d'agir concrètement sur la manière dont nous nous chauffons, nous déplaçons et produisons, en accélérant la rénovation des bâtiments, l'évolution des mobilités et la décarbonation des procédés industriels encore fortement dépendants des énergies fossiles.

« Le sujet central n'est pas seulement la production d'énergie, mais la manière dont nous la consommons », rappelle Antoine Pellion. Cette approche invite à dépasser les oppositions entre filières pour replacer la question des usages au cœur de la planification énergétique. Si plusieurs orientations vont dans le bon sens, elles restent encore insuffisamment structurantes pour enclencher une baisse rapide et durable de la consommation d'énergies fossiles.

Vers une transformation concrète du système énergétique

Pour le Comité 21, la PPE gagnerait à renforcer sa cohérence autour de quelques priorités structurantes, permettant de passer d'une logique d'orientations générales à une transformation concrète du système énergétique.

1. Faire de la sobriété un pilier permanent de la politique énergétique

Si la sobriété est mentionnée dans la PPE, elle apparaît encore largement associée à des périodes de crise. L'Autorité environnementale soulignait déjà en décembre 2024 que les réductions d'émissions reposaient principalement sur des gains d'efficacité et des évolutions technologiques, plutôt que sur des changements profonds de comportements.

Renforcer la sobriété implique d'intégrer durablement la réduction des besoins énergétiques dans les politiques publiques, qu'il s'agisse de

rénovation des bâtiments, d'évolution des mobilités ou d'usage de la biomasse. Cela suppose également de mieux articuler transition énergétique, restauration des puits de carbone et transformation des pratiques agricoles et forestières.

2. Donner davantage de place aux territoires et à l'énergie locale

La PPE reste encore très centrée sur une approche nationale, alors que les dynamiques locales constituent un levier majeur d'acceptabilité sociale et d'efficacité opérationnelle. L'énergie locale et les communautés énergétiques restent peu visibles dans le texte, malgré leur potentiel.

Le développement de projets d'énergie renouvelable portés par les collectivités et les citoyens pourrait pourtant renforcer l'ancrage territorial de la transition. Plusieurs acteurs plaident pour une montée en puissance rapide de ces initiatives, qui contribueraient à diversifier le paysage énergétique français et à mieux associer les citoyens aux décisions.

3. Consolider les filières de production d'énergie décarbonée

La PPE confirme la complémentarité entre nucléaire et renouvelables, mais certains objectifs apparaissent prudents. En particulier, les trajectoires concernant l'éolien terrestre sont jugées inférieures à celles identifiées comme nécessaires pour assurer la viabilité économique et industrielle de la filière. Cette situation pourrait fragiliser les acteurs concernés et ralentir la dynamique de décarbonation.

Au-delà des grandes filières, la PPE gagnerait également à mieux valoriser les solutions locales de production d'énergie, notamment certaines bioénergies durables, lorsqu'elles sont compatibles avec la préservation des écosystèmes.

4. Accélérer la transformation des bâtiments, de l'industrie et des mobilités

La rénovation énergétique des bâtiments constitue l'un des leviers majeurs de sobriété et d'efficacité. Une plus grande territorialisation des dispositifs pourrait permettre d'éviter les effets de discontinuité et d'adapter les politiques aux réalités locales. Le développement du tiers-financement, l'évolution des certificats d'économie d'énergie et l'accélération des réseaux de chaleur décarbonés représentent autant de pistes concrètes.

Dans l'industrie, la transition énergétique suppose de nouveaux outils financiers et techniques : fonds de garantie pour la chaleur décarbonée, développement du stockage thermique et amélioration du raccordement électrique des sites industriels.

Enfin, la transformation des mobilités reste un enjeu central. Si l'électrification des véhicules progresse, la PPE gagnerait à clarifier les mécanismes de financement des infrastructures de transport décarboné, indispensables pour accompagner durablement l'évolution des usages énergétiques.

Inscrire la planification énergétique sur le temps long

Pour le Comité 21, la PPE 3 constitue une étape importante de la transition énergétique française. Elle confirme une orientation stratégique cohérente, mais son ambition opérationnelle reste contrainte par le contexte politique et institutionnel. La réussite de la planification énergétique dépendra désormais de la capacité à sécuriser les trajectoires dans la durée, à renforcer le rôle des territoires et à faire de la sobriété un pilier structurant de l'action publique.